**Colombes 1**

**Réponses de la liste "Pouvoir Vivre à Colombes et dans les Hauts de Seine." avec Evelyne Bouchouicha*, Lazhar Bekkai, Noureddine Berkat et Emmanuelle Laignel***

**1. Services de Solidarité Territoriale et accès aux droits**

**A. MANQUE DE RESSOURCES HUMAINES : LE département DOIT S’IMPLIQUER FINANCIÈREMENT POUR L’EMBAUCHE EN NOMBRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX BIEN FORMES, BIEN PAYES**

Nous proposons en priorité de :

1/ débloquer une enveloppe budgétaire conséquente afin de permettre à l’ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les étudiants, ceux-là même qui seront sous peu les futurs agents ;

2/ mettre en place des bourses pour les 3 années d’études, en contrepartie de l’engagement des étudiants pour 5 ans à travailler pour la collectivité territoriale ;

3/ favoriser l’accès au logement social des travailleurs sociaux pour qu’ils puissent s’installer durablement dans le département.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins des travailleurs sociaux, nous proposons de :

1/ renouer le dialogue avec les travailleurs sociaux qui « ont démissionné » en nombre après la réforme 2019, au moyen d’assises du Travail Social avec l’ensemble des institutions, associations, organisations syndicales – et tous ceux qui sont impliqués dans l’Action Sociale -, afin d’écouter réellement les travailleurs sociaux et prendre en compte leur revendications.

**B. ACCUEIL DE QUALITE DU PUBLIC EN DIFFICULTE**

L’accueil inconditionnel de toute personne demandant de l’aide, et l’accompagnement de celle-ci dans la résolution de ses difficultés est un droit. Il sera de qualité en respectant les conditions suivantes : prendre le temps d’une écoute active, d’une évaluation de la situation sociale et des besoins, et proposer une orientation pertinente en faisant des liaisons avec les partenaires et les services compétents. De plus, un suivi social et le traitement des demandes d’aides identifiées doivent être assurés.

Pour y arriver, nous proposons de :

1/ renforcer massivement les équipes des services d’accueils départementaux :

* téléphoniques permettant aux usagers d’être rappelés dans les plus brefs délais (moins d’une heure) ; abolir les répondeurs automatiques, ainsi que permettre aux personnes malentendantes d’accéder à l’accueil par écrit ;
* physiques en offrant la possibilité aux usagers d’être reçus en toute confidentialité par un travailleur social pour toutes demandes, même sans rendez-vous.

2/ favoriser l’accès aux démarches administratives dématérialisées par la mise en place, en interne, ou au moyen de conventions établies avec les centres-sociaux et les associations locales :

* de permanences avec un travailleur social accompagnant l’usager dans ses démarches ;
* d’un accès à du matériel informatique pour les personnes plus autonomes ;

3/ promouvoir des réunions d’informations sur :

* les droits sociaux ;
* les dispositifs d’aides ;
* le fonctionnement des institutions.

4/ Financer des actions collectives favorisant l’autonomie des personnes en proposant des formations :

* en informatique ;
* en expressions écrites et/ou orales ;
* en gestion d’un budget familial pour la prévention du surendettement ;
* à la santé et à la nutrition ;

5/ renforcer le nombre d’écrivains publics.

**2. Budget pour l’action sociale**

*Le département des Hauts de Seine est le 2ème département le plus riche de France.Chaque année,le budget fait apparaitre un excédent de plus de cinq cents millions.*

*Soit un montant cumulé de quasi 2,8 milliards d’euros en 5 ans !!*

*Pourtant il y a de nombreux besoins pour la population.*

*Alors que les dépenses nettes d'action sociale augmentent dans notre pays, dans les départements d'Ile de France, seuls les Hauts de Seine et les Yvelines baissent: - 1,3% pour le 92 et - 0,2% pour le 78 entre 2018 et 2019.*

*Les dépenses nettes d'action sociale dans le 92 sont évaluées à 510 € /habitant et sont en dessous de la moyenne nationale, hors DOM 567€/habitant en Seine St Denis 842€ / habitant*

*Dans les Hauts de Seine et les Yvelines, les dépenses obligatoires d'aide sociale, concernant le soutien à la protection de l'enfance, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux allocataires du RSA, sont en baisse.*

*491€/habitant, c'est inférieur à la moyenne nationale qui est 592€ /habitant contre*

*824€ /habitant en Seine St Denis. C'est une différence énorme alors que le budget du 93 est bien inférieur à celui du 92. On voit clairement les choix politiques.*

*Il faut augmenter ce budget pour l'action sociale du 92 au moins au niveau du national et si possible comme celui de la Seine St Denis.*

**3. Contractualisation du plan pauvreté**

Le Plan Pauvreté 2016 avait fait l’objet d’une contractualisation entre l’Etat, le Conseil Départemental et le Collectif Citoyens Fraternels 92. Le département des Hauts-de-Seine est le seul, avec celui des Yvelines, à ne pas avoir contractualisé avec l’Etat sur le nouveau Plan Pauvreté ; que prévoyez-vous pour y remédier ?

*Ce plan de pauvreté n'est pas à la hauteur mais, la contractualisation doit être établie. Nous nous battrons pour que ce plan insuffisant soit-il ne soit pas perdu aux oubliettes. c'est trop facile de ne pas voir, ni rien entendre.*

**4. L’accès au logement des personnes défavorisées**

*Le droit au logement est un droit constitutionnel. Nous le rappellerons haut et fort au Conseil Départemental et nous serons intransigeants pour qu’Il devienne effectif. Appliquer la loi n’est qu’un minimum. Nous voulons aller au-delà. Le département des Hauts-de-Seine a les moyens financiers d’être exemplaire en cette matière comme en d’autres.*

*A ce jour, la politique de construction de logement social du 92 est quasiment inexistante. La seule volonté actuelle est de construire du logement privé inaccessible à la très grande majorité des colombiens et ainsi obliger la population la plus fragile à s’exiler toujours plus loin. La seule résidence de Hauts-de-Seine Habitat est celle des « Musiciens » à Colombes. Et non seulement aucune construction nouvelle n’est aujourd’hui prévue mais cette résidence est laissée à l’abandon ; aucuns travaux de rénovation n’ont été réalisés.*

*Il est impératif de développer toutes sortes d’habitat afin de répondre à la diversité des besoins pour parvenir à une réelle mixité sociale sans « ghetto ».*

*Mais le logement individuel n’est pas la seule réponse à apporter aux personnes en très grande difficulté. Il faut des centres d’hébergement collectifs de type CHRS, « pensions de famille », Centres Maternels …, où un accompagnement par des travailleurs sociaux doit permettre l’accès au logement ultérieurement. Pour cela nous apporterons aux associations et collectifs experts dans ce domaine notre soutien financier, humain et matériel, autant que nécessaire. « Un toit avant tout » est notre priorité car c’est la condition première à toute insertion sociale.*

*Dans le département des Hauts-de-Seine, le 2ème plus riche de France, aucune personne ne devrait être sans domicile fixe, aucun enfant ne devrait être à la rue ; nous lutterons contre les logements insalubres et les vendeurs de sommeil sans répit.*

**5. Accompagnement mineurs Aide Sociale à l’Enfance**

*Un projet de loi sur la protection de l’enfance arrive à l’Assemblée Nationale en juillet. Le texte qui devrait être présenté en conseil des ministres d’ici au 16 juin, comprend notamment l’interdiction des placements dans les hôtels, des normes d’encadrement et une modernisation du métier de famille d’accueil.*

*Le projet de loi indique que le recours au placement en hôtel ne devrait être utilisé qu’en cas d’urgence et de mise à l’abri mais « strictement encadrées avec des exigences renforcées d’accompagnement éducatif ».*

*Nous serons très vigilants à ce que cette nouvelle loi puisse « garantir véritablement aux enfants un cadre de vie sécurisant et serein, et aux professionnels un exercice amélioré de leurs missions » comme le dit le secrétariat d’État à l’Enfance.*

*Nous réclamerons que la loi soit respectée sans aucune discrimination, que l’enfant mineur soit français ou étranger, et quelle que soit sa situation administrative (mineur non accompagné, parent en situation irrégulière par exemple).*

*Il faudra là aussi y mettre les moyens tant financiers qu’humains. C’est notre volonté politique !*

**6. Insertion par l’activité économique**

Plusieurs territoires des Hauts-de-Seine (ex : à Asnières, Antony, Colombes) se sont engagés dans la candidature à l’habilitation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) ; pour aller plus loin et présenter un dossier de candidature, le département doit s’engager à soutenir et contribuer au financement. Soutiendrez-vous cet engagement du département dans TZCLD et comment ?

*Le Dispositif Premières Heures a été lancé avec succès dans le département. Quel soutien et quels moyens prévoyez-vous d’accorder à ce dispositif ?*

*Oui bien-sûr, le Département doit s’engager massivement dans l’insertion des personnes les plus précaires par le soutien à l’emploi.*

*Au-delà des contrats aidés, d’une manière ou d’une autre, proposés par l’Etat, nous proposons de soutenir toutes les associations locales employeurs dont l’activité est d’intérêt général, social et solidaire. Nous voulons leur permettre de se développer et par conséquent d’embaucher. Les aides devront être attribuées sur plusieurs années pour des projets dans la longueur.*

*Nous pourrons encourager la création de Régies de quartier, d’Espaces Dynamiques d’Insertion (EDI) pour les jeunes les plus en difficulté, de chantiers d’insertion…*

*Nous n’oublions pas l’insertion par l’emploi des personnes en situation de handicap. Nous voulons absolument que le Département conditionne les aides qu’il apporterait à une entreprise quelle qu’elle soit, par le respect au minimum des 6% des travailleurs ayant une RQTH (Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé).*

*De la même manière, les aides devront être conditionnées à l’embauche privilégiée des habitants des communes ou du département où elles sont implantées, au conventionnement de stages de la classe de 3ème au Master 2, du stage de BTS au contrat d’apprentissage pour les formations en alternance.*

*Et encore oui, le Département doit absolument soutenir les villes qui veulent solliciter l’habilitation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée. Il doit être le partenaire actif privilégié et financer à la hauteur des enjeux.*

*De plus, le Département doit soutenir tout dispositif favorisant l’emploi comme le Dispositif Premières Heures, sous conditions d’une évaluation externe quant à leur efficacité, et de la publication des données.*

**7. Accès à l’alimentation**

*A ce jour, les PAT ne sont que de beaux projets. Tout juste commencés, aucun objectif n’est atteint.*

*Et oui, nous prévoyons de soutenir de tels projets. Cela va dans le sens de nos priorités.*

*Nous voulons que le Département revienne à une restauration en régie dans les collèges, avec une gestion de proximité favorisant une alimentation de qualité, biologique et en circuit court. C’est pourquoi nous sommes favorables à l’installation d’agriculteurs à proximité.*

*Dans l’idéal, nous souhaitons que tous les toits terrasses soient utilisés à cette agriculture. Ce serait un vrai plus pour l’écologie.*

*Relocaliser la production de denrées alimentaires et reprendre la gestion de la restauration dans les collèges permettront de développer tout un secteur d’activité économique, de créer des emplois et des formations. C’est le principe de rapprocher l’habitat et l’activité professionnelle, ce qui évite les transports et réduit la pollution.*

*Cela pourra être également un support d’éducation à l’alimentation, à la santé, à l’écologie auprès des collégiens.*

**8. Communication directe avec les citoyens**

*En effet, le site du département est loin d’être satisfaisant. Nous désirons qu’il soit repensé entièrement et qu’il ne reste pas la seule source d’informations. Il faut utiliser les panneaux d’affichage municipaux pour diffuser les informations principales quant aux compétences du département, aux dispositifs d’aide, aux numéros de téléphone et adresses postales et de messagerie. Pour communiquer des informations, n’oublions pas la possibilité d’utiliser les réseaux sociaux.*

*Nous voulons que la démocratie puisse s’exercer et pour cela l’accès à toutes les informations, à tous les dispositifs d’action sociale, mais aussi à l’ensemble des discussions et des prises de décisions des élus lors des Assemblées doit être possible et facile. Nous serons très attentifs sur ce point en veillant que chaque citoyen même éloigné du numérique ou en situation de handicap puisse aisément trouver les informations recherchées (comme le service social proche de chez lui par exemple).*

*Nous sommes bien conscients qu’un site même bien élaboré ne peut suffire. C’est pourquoi, nous voulons mettre en place des aides dédiées à la navigation comme un accueil téléphonique, un accueil physique, avec des agents bien formés et disponibles. Là aussi des conventions doivent être passées avec les Villes via leur CCAS, les Missions Locales, les CSC, les associations… tous les partenaires, pour être au plus près des besoins.*

Présent-e-s lors de la restitution: Emmanuelle Laignel, Noureddine Bekkari, Marie Jo Mailloux et Evelyne Bouchouicha

Pour le collectif: Florence Gautier, Agnès Zimmermann, Anne Laure .....